

Désignation de l'entreprise		SAS 365 DAYS				Néant ☐ *		
Adresse de l'entreprise		6 PASSAGE DU GRAND CERF 75002 PARIS 02				Fabien VALMARY		
SIREN		824 214 340						
Durée de l'exercice en nombre de mois * : 12		Durée de l'exercice précédent * : 1: ☒ Certified by ☒ yousign						
certifié conforme à l'original						Exercice N clos le 31/12/2024		
						Exercice N-1 clos le 31/12/2023		
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *		010	111 000	012	111 000	
		Autres *		014	22 799	016	2 013	
	Immobilisations corporelles *			028	82 264	030	32 172	
	Immobilisations financières * (1)			040	40 626	042	10 126	
	Total I (5)			044	256 689	048	155 310	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, appro., en cours de production *	050	492 409	052	492 409	100 665	
		Marchandises *	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	649	066	649		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	20 523	070	12 571	24 485	
			Autres * (3)	072	52 479	074	52 479	53 353
	Valeurs mobilières de placement		080		082		10 000	
	Disponibilités		084	2 220 270	086	2 220 270	595 869	
	Charges constatées d'avance *		092	16 350	094	16 350		
Total II		096	2 802 680	098	2 794 728	784 374		
Total général (I + II)		110	3 059 369	112	66 934	2 992 435	939 684	
PASSIF				Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120	255 000		255 000		
	Écarts de réévaluation		124					
	Réserve légale		126	625		500		
	Réserves réglementées *		130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)		131					
	Report à nouveau		134	71 341		-85 999		
	Résultat de l'exercice		136	1 517 385		257 465		
	Subventions d'investissement		137					
	Provisions réglementées		140					
Total I		142	1 844 351		426 966			
Total II		154						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156	133 350		149 593		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164			124		
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166	365 437		147 890		
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)		169	106 127		197 548		
	Comptes courants d'associés		173			344		
	Autres dettes		175	547				
	Produits constatés d'avance		174			17 220		
Total III		176	1 148 084		512 718			
Total général (I + II + III)		180	2 992 435		939 684			
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	45 241
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	55 194
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA, des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

ANNEXE

Fabien VALMARY

✓ Certified by  yousign

certifié conforme à l'original

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

I - FAITS CARACTÉRISTIQUES

Néant

II - PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1 - Principes généraux

Les comptes annuels sont établis conformément aux règles comptables, dans le respect du principe de prudence et de l'indépendance des exercices, et en présupposant de la continuité de l'exploitation.

L'évaluation des éléments inscrits est pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

2.2 - Méthode d'évaluation

2.2.1 - Immobilisations incorporelles

Les brevets et licences sont inscrits en immobilisations incorporelles et amortis sur une durée de vie moyenne de 1 an.

2.2.2 - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés sur la durée de vie estimée des immobilisations qui est en général :

- constructions : linéaire ou dégressif sur 20 ans
- installations techniques matériel et outillage : linéaire sur 5 ans
- mobilier : linéaire entre 1 et 10 ans
- matériel de transport : linéaire entre 2 et 5 ans
- agencements : linéaire sur 10 ans
- matériel de bureau et informatique : linéaire ou dégressif de 1 à 4 ans.

2.2.3 - Immobilisations financières

Les titres de participation, les créances rattachées aux participations, les prêts, dépôts et cautionnements et autres créances immobilisées sont comptabilisés à leur coût historique. Si la valeur d'usage ou la valeur du marché est inférieure au coût historique, une dépréciation est constatée.

2.2.4 - Stocks, en cours et produits finis

Les stocks sont évalués suivant la méthode du dernier prix connu. La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les travaux en cours sont valorisés au coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels est constituée.

2.2.5 - Créances

Les créances ont été inscrites pour leur valeur nominale. Les créances douteuses ont été dépréciées par voie de provision, pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

III - COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

3.1 - Notes sur le bilan actif

Néant.

3.1.1 - État de l'actif immobilisé

Les variations de l'actif immobilisé s'analysent comme suit :

Libellés	Début d'exercice	Acquisitions	Cessions	Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	133 798,96			133 798,96
Immobilisations corporelles	63 845,28	24 693,46	6 274,91	82 263,83
Immobilisations financières	10 125,74	30 500,19		40 625,93
TOTAL	207 769,98	55 193,65	6 274,91	256 688,72

3.1.2 - État des amortissements

Les variations des amortissements se présentent de la façon suivante :

Libellés	Valeur brute début de l'exercice	Dotations	Reprises	Valeur brute fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	20 786,18	2 012,78		22 798,96
Immobilisations corporelles	31 673,37	10 080,31	5 570,60	36 183,08
TOTAL	52 459,55	12 093,09	5 570,60	58 982,04

3.1.3 - Comptes de régularisation

Ils sont répartis dans les postes suivants :

- Clients produits non facturés	2 723,86
- Charges constatées d'avance	16 350,00
TOTAL	19 073,86

3.2 - Notes sur le bilan passif

3.2.1 - Capitaux propres

3.2.1.1 - Capital social

Le capital social est composé de 6 250 actions, d'une valeur de 1,00 €.

3.2.1.2 - Variation des capitaux propres

Montant des capitaux propres au 31/12/2023 avant résultat (hors subventions d'investissements et provisions réglementées)		169 501,00
Résultat de l'exercice précédent (2023)	257 464,98	
- distribution dividendes	100 000,00	
Montant à affecter aux capitaux propres	157 464,98	
- réserve légale		125,00
- autres réserves		
- report à nouveau		157 339,98
Autres mouvements des capitaux propres		
- primes d'émission, de fusion		
- augmentation du capital		
- autres (à détailler)		
Montant des capitaux propres au 31/12/2024 avant résultat		326 965,98
- résultat de l'exercice		1 517 385,23
Montant des capitaux propres au 31/12/2024 après résultat		1 844 351,21

3.2.2 - État des échéances des dettes

Le total des dettes, à la clôture de l'exercice, s'élève à 1 148 083,73 €. Il comprend à hauteur de 133 350,12 €, des emprunts et dettes financières, dont les échéances sont les suivantes :

- à un an au plus	133 350,12
- à plus d'un an et cinq ans au plus	
- à plus de cinq ans	

Toutes les autres dettes d'un montant de 1 014 733,61 € ont une échéance inférieure à un an.

3.2.3 - État des provisions

Désignations	31/12/2023	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	31/12/2024
Provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges				
- litiges commerciaux				
- litiges sociaux				
- pertes sur filiales				
- litiges risque client/produit				
- risque non réalisation				
Provisions pour dépréciation				
- sur créances clients	7 952,17			7 952,17
- sur stocks				
TOTAL	7 952,17			7 952,17

3.2.4 - Charges à payer

- Fournisseurs factures non parvenues	173 199,06
- Clients avoirs à établir	500,56
- Personnel charges à payer	34 053,50
- Organismes sociaux charges à payer	13 621,40
- État charges à payer	4 350,00

TOTAL 225 724,52

3.2.5 - Composition du capital social

Élément	Nombre	Valeur nominale
1. actions / parts sociales composant le capital social du début de l'exercice	6 250,00	1,00
2. actions / parts sociales émises pendant l'exercice		
3. actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice		
4. actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	6 250,00	1,00

365 DAYS
Société par actions simplifiée au capital de 6 250 euros
Siège social : 6 passage du Grand Cerf, 75002 PARIS
824 214 340 RCS PARIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 5 JUIN 2025

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 1 517 385,23 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice.....1 517 385,23 euros

Auquel s'ajoute :

Le report à nouveau antérieur.....71 341,98 euros

Pour former un bénéfice
distribuable de.....1 588 727,21 euros

A titre de dividendes.....1 000 000,00 euros
Soit 160,00 euros par action

Le solde.....588 727,21 euros

En totalité au compte « autres réserves ».

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 1 000 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de la date de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2021 : Néant

Exercice clos le 31 décembre 2022 : Néant

Exercice clos le 31 décembre 2023 :

100 000,00 euros, soit 16,00 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 80 000,00 euros

dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 20 000,00 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 5 JUIN 2025

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Fabien VALMARY